

Restauration de la nature : **face à l'urgence, donnons l'envie d'agir**

JULIE MARSAUD et ALAIN DURAND

La perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes se poursuivent à un rythme alarmant sous l'effet des pressions anthropiques directes et indirectes, qu'il s'agisse de l'artificialisation et des pollutions, de la surexploitation, du développement des espèces exotiques envahissantes, ou encore du réchauffement climatique. Dans l'Union européenne, 80% des milieux naturels sont en mauvais état et le nombre d'oiseaux a décliné de 25 % en 40 ans voire de près de 60 % pour les espèces des milieux agricoles .

Pourtant, au-delà de leur valeur intrinsèque, les services rendus par la nature sont essentiels pour la survie de l'humanité. Ainsi, 75 % des espèces cultivées dépendent des pollinisateurs, environ 50 % du PIB mondial repose sur la nature et 80 % des emplois en France dépendent directement ou indirectement de la biodiversité.

MOBILISER TOUS LES LEVIERS DE RESTAURATION

Afin d'enrayer cette dégradation, le règlement de l'Union européenne du 24 juin 2024 sur la restauration de la nature fixe pour la première fois des objectifs à la fois quantitatifs et contraignants aux Etats membres. **Ceux-ci devront définir d'ici 2026 et mettre en œuvre un plan national de restauration**, précisant notamment les espaces ainsi que les actions de restauration prévues.

Dans ce cadre, le CESE constate que les outils et moyens actuels doivent être renforcés et que les porteurs de projet de restauration doivent être davantage accompagnés. L'enjeu : lever les freins pour enclencher une dynamique et atteindre les objectifs ambitieux de restauration de la nature. Pour cela, cet avis formule **16 préconisations articulées autour de trois axes.**

Le plan national est l'occasion de mettre en cohérence les politiques et outils existants. En explicitant les choix, en fournissant l'appui nécessaire à l'engagement et en rendant visibles les bénéfices d'une nature restaurée pour la société, la France pourra relever le défi d'inscrire son développement dans le respect de la nature.



30 %

Objectif européen : restaurer au moins 30 % des terres et mers dégradées d'ici 2030 et l'ensemble des écosystèmes d'ici à 2050.

Restauration de la nature : face à l'urgence, donnons l'envie d'agir

AVIS

1 ASSURER UNE MEILLEURE GOUVERNANCE

Comment ?

→ Développer un portage politique à haut niveau pour prendre des arbitrages favorables face aux politiques sectorielles

→ Planifier au niveau territorial en s'inspirant de la démarche de préfiguration de « schémas territoriaux de restauration écologique »

→ Accompagner les acteurs localement avec un « guichet unique » géré par les agences régionales pour la biodiversité

2 RENFORCER LES CONNAISSANCES, MOBILISER LES COMPÉTENCES ET FAVORISER L'ENGAGEMENT POPULAIRE

Comment ?

→ Créer un centre de ressources national coordonné par l'Office français de la biodiversité

→ Engager une campagne nationale de sensibilisation et de mobilisation à destination du grand public autour des objectifs et des projets de restauration de la nature

→ Intégrer au plan national de restauration de la nature une trajectoire chiffrée pour développer la formation et la montée en compétences des professionnels

→ Reconnaître l'engagement des propriétaires privés ou publics dans la restauration de la nature (via un label)

3 DÉVELOPPER LES OUTILS DÉJÀ EXISTANTS MAIS PEU ACCESSIBLES OU INSUFFISAMMENT ATTRACTIFS

Comment ?

→ Accroître le passage à l'échelle territoriale :

- en relançant la dynamique des contrats dans le réseau Natura 2000, le déploiement, l'attractivité et l'accompagnement en faveur d'outils (obligations réelles environnementales et baux ruraux environnementaux)
- en développant de façon cadrée des sites naturels de compensation, restauration et renaturation (SNCRR)
- en mobilisant des outils fonciers et de protection forte pour les sites ne nécessitant

→ Garantir les besoins financiers du plan via le Fonds vert, assurer le suivi des budgets verts des collectivités locales et les outils de financement innovants ou peu déployés (paiements pour services environnementaux), certificats/« crédits » biodiversité, mécénats.

Quoi qu'il en soit, une condition de réussite s'impose : la réduction, en amont, des pressions sur la nature. Cela implique de réduire les dépenses publiques dommageables à la biodiversité et d'assurer le respect des politiques de « zéro artificialisation nette » (ZAN) et de la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC).

LES RAPPORTEURS

Julie MARSAUD

01 44 43 64 22 • julie.marsaud@lecese.fr

Julie Marsaud est experte plaidoyer au WWF France qu'elle représente au sein du groupe Environnement et nature du CESE. Elle siège à la commission de l'environnement.

Alain DURAND

01 44 43 64 01 • alain.durand@lecese.fr

Alain Durand est l'ancien vice-président délégué de la Fédération nationale des chasseurs qu'il représente au CESE au sein du groupe Agriculture. Il siège à la commission de l'environnement.